



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.5.0

**N° de la demande :** 2011-6058  
**Demande :** Nouvelle limite maximale de résidus d'une matière active de qualité technique (MAQT) déjà évaluée.  
**Produit :** Insecticide acaricide technique Spiromésifène  
**Numéro d'homologation :** 28589  
**Matière active (m.a.) :** Spiromésifène  
**N° de document de l'ARLA :** 23238900

### But de la demande

Cette demande vise à fixer une limite maximale de résidus (LMR) concernant la matière active spiromésifène dans le thé importé provenant d'Inde et du Japon.

### Évaluations sanitaires

Les données sur les résidus provenant des essais en champ menés en Inde et au Japon ont été examinées afin d'appuyer l'établissement d'une limite maximale de résidus (LMR) sur les feuilles de thé séchées importées. En outre, des études d'évaluation du processus ont été passées en revue pour déterminer le potentiel de concentration de résidus de spiromésifène dans les produits transformés du thé.

### Limite maximale de résidus

D'après les résidus maximaux relevés dans le thé traité conformément aux instructions de l'étiquette, une limite maximale de résidus (LMR) pour couvrir les résidus de 60 ppm dans et sur les feuilles de thé séchées sera proposée comme il est indiqué au tableau 1. Les résidus de spiromésifène dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués dans le tableau 1 sont assujettis à la limite maximale de résidus proposée.

**TABLEAU 1. Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour appuyer la limite maximale de résidus (LMR)**

Denrée	Méthode d'application/ Dose d'application totale (g de m.a./ha)	DAAR <sup>1</sup> (jours)	Résidus <sup>2</sup> (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie	LMR recommandée
			Min.	Max.			
Feuilles de thé fraîches	Foliaire / 600 g de m.a./ha	7	0,64	9,99	3,26 (thé noir)	Aucune	60 ppm
Feuilles de thé vert crues	Foliaire / 600 g de m.a./ha	7	6,32	21,07	Aucun		
Feuilles de thé vert crues	Foliaire / 600 g de m.a./ha	7	6,16	21,75	Aucun		

<sup>1</sup> Délai d'attente avant récolte (DAAR)

<sup>2</sup> Résidus totaux de spiromésifène et de métabolite énolique (convertis en équivalents du composé d'origine)

### **Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur**

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale ne sont requises pour la présente demande.

### **Conclusion**

À la suite de l'examen de la demande, une LMR de 60 ppm est recommandée pour couvrir la totalité des résidus de spiromésifène dans et sur les feuilles de thé séchées importées en provenance d'Inde et du Japon. Les résidus totaux de spiromésifène ne dépassant pas la LMR proposée dans cette culture importée ne poseront pas de risque inacceptable pour aucun segment de la population,

## Références

### PMRA

#### Document

Number	Référence
2140763	2004, Summary of residue of Danigetter SC in green tea official, DACO: 7.1,7.4.1,7.4.2
2140764	2004, Residue of Danigetter SC in green tea and hot water Inhouse, DACO: 7.1,7.4.1,7.4.2,7.4.5
2140765	2007, Independent laboratory validation of Bayer CropScience analytical method 01038 for the determination of residues of BSN 2060 and its metabolite BSN2060-enol in/on plant material by LC/MS/MS, DACO: 7.2.3
2140767	2004, Danigetter SC green tea inhouse 1, DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2
2140768	2004, Danigetter SC tea hot water inhouse 2, DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2,7.4.5
2140769	2004, Agrochemical residue analysis results report - Spiromesifen (BCI-033) flowable, DACO: 7.2.1,7.4.1,7.4.2
2140773	2011, Analytical method 01038 for the determination of residues of BSN 2060 and its metabolite BSN2060-enol in/on plant matrices by HPLC-MS/MS, DACO: 7.2.1
2140774	2011, Magnitude of residue of Spiromesifen in/on tea following application of Spiromesifen SC 240C G, DACO: 7.2.5,7.4.1,7.4.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.